

PASS JEUNES 54

SPORT • CULTURE ♪ LOISIRS



J'AI ENTRE 6 ET 16 ANS



J'HABITE EN MEURTHE-ET-MOSELLE



J'AI REÇU MON AIDE PASS JEUNES 54*



JE M'INSCRIS À L'ACTIVITÉ QUI ME FAIT KIFFER

* selon les ressources de mes parents

TU AS ENTRE 6 ET 16 ANS ET TU HABITES EN MEURTHE-ET-MOSELLE

PASS JEUNES 54 T'AIDE À PAYER TON INSCRIPTION À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE OU CULTURELLE !



AS-TU DROIT À L'AIDE ?

Oui, si le quotient familial (QF) de ta famille est inférieur ou égal à 650 €. Ta famille recevra un courrier en août 2025 avec le montant de l'aide.

COMBIEN PEUX-TU RECEVOIR ?

100 € si le QF* est inférieur à 451 €
70 € si le QF* est entre 451 € et 550 €
50 € si le QF* est entre 551 € et 650 €

POUR QUELLE ACTIVITÉ ?

- > sportive, culturelle ou de loisirs
- > pour une durée d'au moins 3 mois
- > ne fonctionne pas pour les accueils de loisirs, séjours ou stages

COMMENT SAVOIR SI TON CLUB OU ASSOCIATION ACCEPTE LE PASS ?

Cherche l'affiche Pass Jeunes 54 dans leurs locaux, sinon, dis-leur qu'ils peuvent rejoindre le dispositif !

COMMENT L'UTILISER ?

- > Dès que ta famille reçoit le courrier, tu peux t'inscrire.
- > Ton inscription doit être faite avant le 28 février 2026.
- > Tu donnes le courrier à l'association, elle applique directement la réduction.

ET PASS SPORT ?

Sous conditions, l'État prend en charge 50€ du prix de ton inscription à la pratique d'une activité sportive et c'est cumulable avec Pass Jeunes 54 ! Plus d'infos : pass.sports.gouv.fr

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

passjeunes54@cdos54.fr

07 49 20 10 65

* Le QF est celui de février 2025 pour la MSA et celui de juillet 2025 pour la CAF.



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE



santé
famille
retraite
services